Cinquante troisième année. - N° 186 A Jeudi 26 septembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 199

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

852 308 253 RCS Nantes.
VYNCE.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 500 EUR.
Adresse : 25, rue du Général Leclerc, 44390 Nort-sur-Erdre.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 37500,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Reprographie.
Enseigne : NORT REPROGRAPHIE.
Adresse : 25, rue du Général Leclerc, 44390 Nort-sur-Erdre.
Précédent propriétaire : 379 739 733 RCS Nantes. **PARTNER'S.**
A dater du : 10 juillet 2019.
Date d'effet : 2 septembre 2019.
Date de commencement d'activité : 2 septembre 2019.
Publication légale : INFORMATEUR JUDICIAIRE *du* 13 septembre 2019.
Oppositions : en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
Commentaires : Suivant acte notarié reçu par ME MARYVONNE CHEVALIER, Notaire Associée de la SCP MARYVONNE CHEVALIER ET MATHILDE BOUCHERON, notaires à NORT SUR ERDRE 2 RUE D'ANCENIS, en date du 02.09.2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nantes 2, le 06.09.2019, dossier n° 2019 00079618 référence 44P02 2019 N 02553 DATE D'EFFET : 02.09.2019 ANCIEN PROPRIETAIRE : 25 Rue du Général Leclerc 44390 Nort-sur-Erdre NOUVEAU PROPRIETAIRE : 25 Rue du Général Leclerc 44390 Nort-sur-Erdre Oppositions : en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de Commerce.